

Des voix: Quel chef?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, y a-t-il un moyen d'imposer le silence aux candidats aux postes de secrétaires parlementaires?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai l'ouvrage en main et je vais poser une question au premier ministre. Étant donné que le premier ministre dit lui avoir conféré l'imprimatur, je lui demande si les extraits que je vais citer, avec les numéros de pages, ne vont pas tout à fait à l'encontre du principe de la solidarité du cabinet? Le premier passage figure à la page 129:

Personnellement, je ne suis pas convaincu que des troubles graves se seraient automatiquement produits si des mesures exceptionnelles n'avaient pas été prises.

Voilà la première citation. La deuxième est tirée de la page 93:

Pour les raisons que j'ai exposées dans le chapitre précédent, ce n'était certes pas une insurrection populaire que craignaient les gouvernements fédéral et provincial.

Puis, un peu plus loin...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du très honorable représentant, mais j'espérais qu'il limiterait le nombre de ses citations. Il en a déjà donné deux. Même cela, comme nous le savons tous, est un peu irrégulier. Quoi qu'il en soit, le très honorable représentant nous a indiqué sur quoi il fondait sa thèse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas encore.

M. l'Orateur: J'espère que le très honorable député ne citera pas trop d'extraits du livre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a lancé un défi, et en tant que membre de la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...j'ai le droit de lui répondre...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...en lui demandant s'il est d'accord ou non avec ce texte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends le point que soulève le très honorable député. Je suggère tout simplement qu'il y a limite à tout. Pour le moment, toutefois, le député d'Ontario invoque le Règlement.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, cette publicité pour pousser la vente du livre du ministre est peut-être allée assez loin, et il est temps que nous employions cette heure aux fins prévues, c'est-à-dire interroger le gouvernement sur des questions d'intérêt national.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement. Je crois que nous pourrions permettre au très honorable représentant de poser sa question. Il exposait à la présidence et à la Chambre le

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

fondement de sa question. Je suppose que c'est chose faite et qu'il va maintenant la poser.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne commencerais pas à lire toutes les citations que j'ai ici parce que ce livre est le plus beau fiasco que j'ai jamais vu. Cependant, je lirai un autre passage parce que le premier ministre a dit qu'il avait approuvé ce livre. A la page 59, on peut lire:

En premier lieu, il me paraît important de reconnaître que le FLQ n'a pas tenté de prendre le pouvoir au Québec à la faveur de la crise d'octobre.

Je doute que ses membres, même les plus visionnaires, aient jamais eu cette intention au cours des huit années d'existence de leur mouvement.

Le premier ministre songe-t-il que ces vues représentent celles qu'il a exposées aux Canadiens au nom du gouvernement en octobre dernier lorsqu'il a déclaré qu'il y avait une insurrection et qu'il fallait agir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'est certes pas la position défendue par le gouvernement à la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a plus de solidarité ministérielle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre a la parole.

Le très hon. M. Trudeau: Qu'ils écrivent des livres, monsieur l'Orateur. Si l'on m'avait laissé finir ma phrase j'aurais repris le député et signalé que le gouvernement n'a jamais prétendu qu'il y avait insurrection et qu'en conséquence il devait agir. Si le député veut bien se reporter au texte de la loi, il verra que c'est un état d'insurrection appréhendée qui a motivé notre décision.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Des députés s'exclament, mais il y a sûrement une différence entre une insurrection et une insurrection appréhendée.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Quant aux passages cités à la Chambre par le très honorable représentant, il me permettra peut-être, en guise de réponse, de citer un autre auteur bien connu, M. Voltaire, qui a dit...

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-il membre de la Chambre lui aussi?

Le très hon. M. Trudeau: Non.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est facile de voir que le biculturalisme a du chemin à faire si le très honorable représentant ne sait pas qui est M. Voltaire.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Il a dit, monsieur l'Orateur...